

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°022

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 32

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 FÉVRIER 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 20 février, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 12 février 2019, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, SANON Guillaume, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, ZAÏRI Rachid, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, ALVES Presilya.

Représentés par :

Madame Leila TLILI

Monsieur Marc RUER

Madame Danielle MARINO

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Madame Akoua Marie KOUAME

Madame Sandrine LE MOINE

Monsieur Fethi CHOUDER

Monsieur Jean-François MONINO

Monsieur Salah CHIBAH

Madame Sophie VALLY

Monsieur Mohamed Fathi TLILI

Monsieur Eric PLEE

Monsieur Pascal BEAUDET

Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Kilani KAMALA

Monsieur Nourredine KADDOURI

Madame Alice FAGARD

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Daniel GARNIER

Madame Evelyne YONNET

Monsieur Jean-Yves VANNIER

Madame Thérèse MBONDO

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

Monsieur Arab ALI CHERIF

Monsieur Abderrahim HAFIDI

Secrétaire de séance : Sylvie DUCATTEAU

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction Achats et
Commande Publique/

OBJET : Approbation de l'accord-cadre de fourniture de consommables pour l'activité d'orthodontie du service dentaire du Centre Municipal de Santé d'Aubervilliers pour les années 2019 à 2020.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux Marchés Publics et notamment ses articles 25, 43, 66 à 68, 78 et 80 ;

Vu l'accord-cadre ;

Vu la décision de la CAO, réunie en fin de procédure, le 11 février 2019 ;

Vu le budget communal ;

Considérant que l'accord-cadre de fourniture de consommables pour l'activité d'orthodontie du service dentaire du Centre Municipal de Santé (CMS) d'Aubervilliers est arrivé à échéance le 31 décembre 2018 et qu'il a été nécessaire, en conséquence, d'engager une procédure de mise en concurrence en vue de conclure un nouvel accord-cadre pour répondre aux besoins du CMS sur la période couvrant les années 2019 à 2020.

Adoption à l'unanimité par 46 pour

DELIBERE :

APPROUVE l'accord-cadre relatif à la fourniture de consommables pour l'activité d'orthodontie du service dentaire du Centre Municipal de Santé d'Aubervilliers passé sur Appel d'Offres Ouvert, pour une durée allant de sa notification au 31 décembre 2019 et renouvelable une fois par reconduction expresse pour une période d'un an au maximum, soit jusqu'au 31 décembre 2020 au plus tard.

Les prestations de cet accord-cadre global seront traitées à prix unitaires qui s'appliqueront aux quantités réellement exécutées, sur la base, d'une part, du Bordereau des Prix Unitaires et, d'autre part, des tarifs catalogue(s) remisés pour les fournitures hors bordereau.

Les prestations engagées feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions des articles 78 et 80 du décret susvisé :

Montant minimum : 14 000 € HT

Montant maximum : 140 000 € HT

AUTORISE Madame la Maire, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres, réunie le 11 février 2019, à signer l'accord-cadre avec la société Dentsply gac Europe ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse.

Reçu en préfecture le : 25/02/19
Publié le : 25/02/19
Certifié exécutoire : 25/02/19

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

